

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Delautrette, Mme Thomin, Mme Karamanli, M. Saulignac,
Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.